

PROGRAMME DE REBOISEMENT URBAIN

DIRECTIVES ET FORMULAIRE DE DEMANDE

La municipalité de Grand-Sault a créé un programme où elle partagera les coûts de plantation d'arbres qui vont créer ou améliorer les espaces verts à l'intérieur de la municipalité. Ce programme est mis en place pour encourager les propriétaires à planter plus d'arbres, ce qui améliorera notre environnement.

Demandeurs éligibles : Toute personne, groupe ou entreprise qui a l'intention de planter des arbres à l'intérieur de la municipalité.

Processus de demande :

- Ceux qui désirent profiter de ce programme devront compléter un formulaire de demande auprès de la municipalité.
- Les demandes seront traitées sur une base de premier venu, premier servi d'après la date où le formulaire de demande signé a été reçu.
- La municipalité remboursera 50% d'une facture **détaillée** reçue d'un détaillant de la région, jusqu'au montant approuvé, lorsque le projet sera terminé et aura été vérifié par la municipalité.
- Les formulaires de demande sont disponibles à l'édifice municipal au 131 rue Pleasant, Grand-Sault au Nouveau-Brunswick, E3Z 1G6 et sur le site web : grandsault.com. Personne contacte : Lise J. Ouellette (475-7777).

Projets admissibles :

- Des subventions sont disponibles pour l'achat d'arbres seulement. Le projet devra suivre les critères suivants :
 - les projets qui utilisent les arbres pour embellir, pour réduire la consommation en énergie et / ou l'érosion;
 - les projets qui utilisent des arbustes pour réduire ou prévenir l'érosion seulement; *
 - les projets qui utilisent des espèces qui sont adaptées au climat local, qui sont rustiques et sans pestes, non invasives et désirables;
 - les projets qui sont un bienfait écologique, par exemple : qui utilisent des engrais organiques etc.
 - les achats faits auprès des détaillants de la région seulement. La « région » inclus de New Denmark à Saint-André inclusivement.

**Pour être approuvés, les projets de plantation d'arbustes devront être situés dans la zone d'érosion selon l'étude de GEMTEC en 2012. Les arbustes devront être plantés le long de la falaise ou du rivage où a lieu l'érosion.*

***Pour plus d'information sur la zone d'érosion, S.V.P. contacter M. Éric Gagnon au 475-7777 poste 3.*

Exclusions :

- Les projets qui entreront éventuellement en conflit avec les fils aériens ou les infrastructures souterraines.
- Les espèces qui ne sont pas adaptées à notre climat, qui sont de courte durée, sujettes aux pestes, invasives, nuisibles ou autrement indésirables.
- Les projets d'aménagement paysager tel que plantation de fleurs, plantes ou arbustes (autre que pour le contrôle de l'érosion).

Responsabilités du bénéficiaire :

- Le bénéficiaire devra accepter de compléter le projet et d'allouer des inspections périodiques.
- Le bénéficiaire devra conclure une entente avec le propriétaire du terrain si le terrain ne lui appartient pas, afin d'obtenir accès au terrain pour compléter le projet.
- Le projet doit être complété au plus tard le 31 octobre annuellement.
- Le bénéficiaire devra accepter d'arroser les arbres nouveaux et de les protéger de dommages potentiels. Le bénéficiaire doit garantir la maintenance requise tel que nécessaire à la survie du projet.
- Le bénéficiaire devra respecter toute loi ou règlement municipal, provincial et fédéral.
- Le bénéficiaire sera responsable de la sélection, l'achat et la plantation des arbres selon une liste d'espèces approuvées et l'approbation municipale.
- Le bénéficiaire sera responsable de toute organisation et plantation pour tout genre de projet selon l'approbation municipale.
- Tout émondage / taillage subséquent.

Responsabilités municipales :

- La municipalité remboursera 50% du coût d'achat d'arbres ou arbustes jusqu'à un maximum de 400 \$ jusqu'à l'écoulement des fonds et selon l'application approuvée sur réception d'une facture et après vérification du projet terminé.

Dépenses admissibles :

- Coût d'achat d'arbres seulement et d'arbustes sous condition.



VILLE DE GRAND-SAULT

PROGRAMME DE REBOISEMENT URBAIN

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom du demandeur _____

Montant demandé: _____

Adresse postale du demandeur : _____

Téléphone: _____ Télécopieur _____

Courrier électronique : _____

Pour entreprises et groupes:

Représentant autorisé du demandeur: _____

Titre: _____ Téléphone / Fax: _____

Courriel: _____ Site Web: _____

Veillez retourner ce formulaire à :

Ville de Grand-Sault

131 rue Pleasant Suite 200

Grand-Sault NB E3Z 1G6

À l'attention de Madame Lise J. Ouellette, Programme de reboisement urbain

En signant ci-dessous, le demandeur certifie qu'il / elle a lu et comprend toutes les sections des directives et de la demande et certifie que l'information présentée dans la proposition ci-jointe est exacte. Le demandeur accepte de respecter toutes les exigences mentionnées dans les directives et comprend que, le cas échéant, le demandeur se verra refusé les fonds escomptés.

Signature du demandeur/ représentant autorisé

Date

